Syndicat Mixte d'Intervention et de Prévention Scolaire de NONTRON -

Année Scolaire 2024 / 2025

Tous les élèves du secondaire qui souhaitent emprunter le bus scolaire devront s'inscrire **dès que possible et impérativement avant le 20 Juillet 2024 (après cette date, 24€ de frais d'inscription seront facturés par élève) :**

Inscription en ligne : elle sera accessible à partir du 11 juin 2024 à l'adresse Formulaire d'inscription - Okina (nouvelle-aquitaine.fr)

La photo d'identité, obligatoirement au format 3,5 x 4,5 cm, devra être scannée et intégrée dans le dossier en ligne.

Vous devrez cependant toujours renvoyer au SMIPS les coupons gilets jaune et SMS que vous devrez demander au syndicat par mail à l'adresse nontron@transports-scolaires.fr

Inscription papier : Les documents sont à retourner au SMIPS, dûment complétés, datés et signés, dans les meilleurs délais et impérativement avant le 20 juillet 2024 uniquement par courrier.

Vous devrez y joindre une photo d'identité de votre enfant au format réglementaire 3,5 x 4,5 cm ainsi qu'une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, pour les familles qui déclarent leur imposition en ligne ou une copie de votre imposition 2023 sur les revenus 2022 pour les familles qui déclarent leur imposition en papier pour l'établissement du tarif.

Adresse de retour des dossiers : **S.M.I.P.S de Nontron, bloc 1, rue du 19 mars 1962 24300 NONTRON 05.53.56.25.67.**

Si votre enfant était déjà inscrit sur l'année scolaire 2023-2024, il possède déjà sa carte de bus magnétique. Vous devez impérativement la conserver pour l'année scolaire 2024-2025. (Nous vous rappelons qu'elle ne sera activée qu'après validation définitive de l'inscription de l'enfant).

Pour ceux qui auront une carte pour la 1ère fois, elle vous sera adressée directement par un prestataire de La Région à votre domicile.

Des dossiers d'inscriptions vierges seront disponibles à partir du 15 juin auprès de votre mairie, sur le site de la mairie de Nontron et par mail au syndicat.